The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Stauffer Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

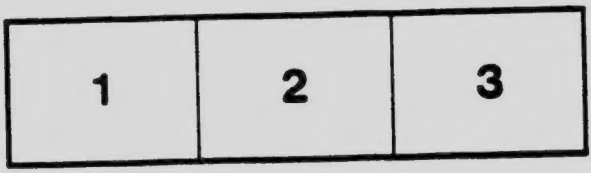

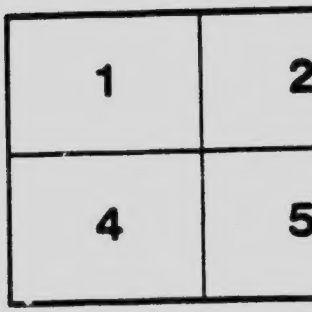

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Stauffer Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

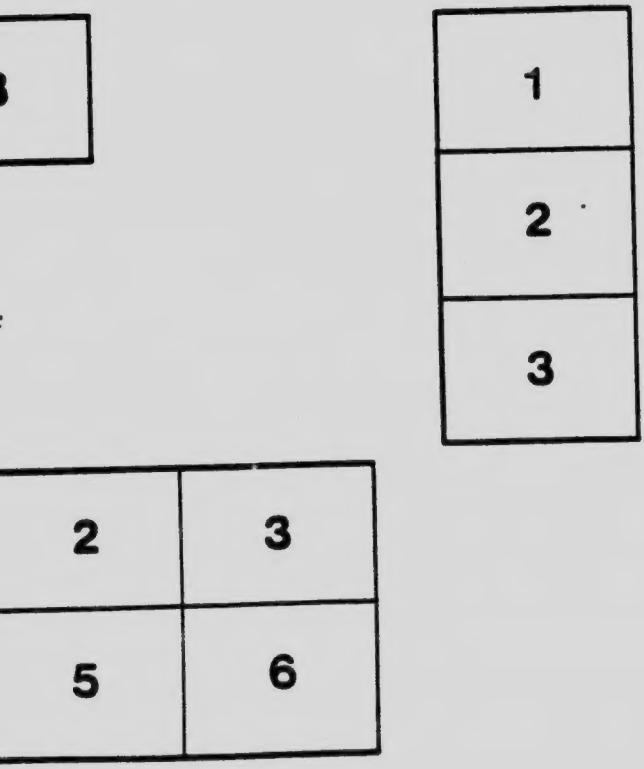

Mr. le 4e maître de la Petite Salle.

DIRECTOIRE

DES

PROFESSEURS

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

---

†

S. M. E.

« Tene disciplinam, custodi illam, quia ipsa est vita tua. » (Prov. IV, 13.)

QUÉBEC
Imp. L'Action Sociale, Ltée

1911

LP F 5012
1911
Q3

1207576

F 6746

DIRECTOIRE

DES

PROFESSEURS

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

---

†

S. M. E.

« Tene disciplinam, custodi illam, quia ipsa est vita tua. » (Prov. IV, 13.)

QUÉBEC
Imp. L'Action Sociale, Ltée

1911

Permis d'imprimer.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC

Québec, 1 mai 1911.

J. M. J.

DIRECTOIRE

DES

PROFESSEURS

I. Discipline générale de la maison.

La discipline générale de la maison est nécessaire au bien particulier des professeurs et des élèves comme à celui de toute la communauté. Les prêtres directeurs du Séminaire comptent que tous les maîtres les aideront à la faire observer soigneusement.

Les Professeurs connaîtront donc bien le règlement des Pensionnaires et celui des Externes, afin de constater les fautes que pourraient commettre les élèves, de les empêcher, si possible, ou d'en avertir le Directeur du Petit Séminaire. Omettre d'avertir le Directeur quand on a constaté une faute, c'est autoriser la violation du règlement et le déprécier aux yeux des élèves.

Dans la mesure du possible, il ne faut manquer en rien à la discipline devant les élèves, si l'on veut pouvoir exiger d'eux qu'ils s'y conforment : l'exemple est plus éloquent que la parole. Les Professeurs seront donc attentifs à toujours être ponctuellement où les appelle le règlement, qu'il s'agisse de repas, d'étude, de classe, d'exercices de piété.

On ne doit jamais s'absenter aux heures de classe, même si l'on s'est trouvé un remplaçant, sans avertir M. le Directeur ou M. le Préfet des Etudes.

Si un professeur a besoin de se faire remplacer par un séminariste, il doit le faire demander par M. le Préfet des Études.

II. Devoirs personnels des Professeurs.

Si les Professeurs veulent être utiles au Séminaire et aux élèves, ils doivent en demander la grâce à Dieu par des exercices de piété bien faits et par l'accomplissement fidèle de leurs devoirs de Professeurs.

On aura des heures fixes pour le lever et le coucher, afin que personne ne soit incommodé par les retards et qu'il y ait place dans la journée pour la piété et le travail.

Un professeur du Séminaire n'oubliera jamais qu'il est prêtre ou se destine à le devenir ; il devra trouver place pour l'étude de la Théologie et de l'Ascétisme dont il peut avoir besoin soit au Séminaire même, soit dans le ministère paroissial.

Le reste de son temps sera exclusivement consacré à des études nécessaires ou utiles à sa profession : il n'a pas droit, en justice, d'en détourner un seul instant sans la permission de M. le Supérieur.

Il étudiera avec soin tout ce qui se rapporte aux matières qu'il enseigne. Il consultera le Préfet des Études sur l'enseignement à donner en classe et la manière dont il doit le faire et connaîtra sur ce point les bons auteurs de Pédagogie.

Il préparera soigneusement et fera exactement la correction des devoirs. Les explications seraient sans utilité pratique, si elle n'étaient basées sur l'examen attentif des copies.

La traduction des auteurs que font les élèves en classe demande au professeur une longue préparation. Il doit pouvoir donner tous les ren-

seignements géographiques, historiques et mythologiques qui se présentent, dégager du texte les leçons d'ordre moral et psychologique qu'il comporte. Qu'il sache aussi faire voir aux élèves, à l'occasion, la supériorité de la morale et de la religion chrétienne sur la morale et les religions païennes. Il rapprochera les idées sociales, les mœurs et les coutumes d'autrefois de ce que les élèves connaissent par l'expérience ou par la lecture. Ainsi il éveillera leur attention, exercera leur jugement, formera leur goût, les intéressera. Mais tout cela ne peut se faire sans une préparation et un travail sérieux.

Le professeur saura non seulement le manuel de grammaire, de littérature ou de science qu'il doit enseigner en classe, mais tout ce qui peut rendre plus facile, plus utile et plus attrayant le travail de mémoire de l'élève.

Il fera lui-même ou du moins trouvera de bons modèles des devoirs qui sont corrigés en classe, afin que l'élève ait l'idée de la perfection à laquelle il doit tendre dans son travail.

III. Rapports généraux des Professeurs avec les élèves.

Le professeur doit prier tous les jours pour tous ses élèves et en particulier pour ceux qui semblent en avoir le plus besoin par leur manque de piété, d'application au travail et de soumission à la règle et aux maîtres. Qu'il fasse parfois à cette intention des neuvaines en l'honneur de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, de Monseigneur de Laval.

Dans tous ses rapports avec les élèves, le maître se souviendra qu'il tient auprès d'eux la place des parents. Il se montrera donc toujours bon, digne, juste, impartial. Autrement il n'aura pas

d'autorité ou ne méritera pas la confiance des enfants.

Les élèves ont droit à leur réputation. Il faut se garder de parler de leurs défauts, de leurs fautes, sauf à ceux qui en sont chargés soit pour le travail, soit pour la discipline.

On évitera de se fâcher contre les élèves ou devant eux. Les inégalités d'humeur ne sont propres qu'à déprécier les professeurs et à aigrir les élèves.

Une réserve impeccable doit régner toujours entre maîtres et élèves : pas de familiarité, si légère soit-elle.

Les professeurs seront d'une grande discrétion. Il est mal d'interroger trop les élèves, de parler devant eux de tout ce qui se passe dans la maison, chez les prêtres, dans les salles ou les classes, au Grand Séminaire. Il faut se défier des rapporteurs et ne pas encourager les dénonciations.

La tenue des maîtres sera irréprochable, surtout en présence des enfants qu'ils doivent former aux bonnes mœurs et aux bonnes manières. Ils ne se permettront jamais de négligences de langage : pas de tenues vulgaires, de paroles blessantes ou injurieuses, même seuls à seuls avec les élèves. Rien ne ravalerait autant le prestige d'un maître.

Il faut se défier du désir de la popularité : on pourrait aller jusqu'à lui sacrifier le devoir. On tâchera de se faire aimer pour faire du bien aux enfants et non pas de faire du bien aux enfants pour s'en faire aimer. Entre l'affection des élèves et le bien à leur faire, il faut choisir de leur faire du bien et sacrifier leur affection. Le maître doit aimer les élèves selon le bon Dieu et pour leur propre bien.

Le professeur doit s'appliquer à bien connaître les élèves au point de vue spécial où il doit s'en occuper, afin de pouvoir conduire chacun d'eux

suivant ses aptitudes, son caractère et son tempérament. Il y a des élèves qu'il faut suivre plus attentivement à raison de leur légèreté, de leur nonchalance ou de leur mauvaise volonté. On évitera de les exaspérer par des reproches continuels, par le sarcasme ; on tiendra constamment un language plein de déférence et de charité : il faut traiter les autres comme on veut être traité soi-même.

Les notes, les bulletins, les livrets sont nécessaires pour renseigner les parents et les directeurs de la maison sur la conduite des enfants, sur la valeur et le résultat de leur travail. Les enfants eux-mêmes en ont besoin pour savoir ce que vaut leur travail ; ils ne pourraient pas juger sérieusement sans cela de ce qui est bon ou défectueux dans leur vie d'écolier. Les maîtres remplissent donc une partie très importante de leur devoir quand ils font ou donnent ces notes. Voilà pourquoi ils devront être alors justes et vrais, mais pourtant d'une vérité adoucie, surtout dans l'appréciation de la conduite, par la pensée que l'enfant est naturellement léger, inconstant, et qu'à cela s'ajoute chez plusieurs des raisons de santé et de tempérament. Il faut qu'ils soient indulgents, qu'ils tiennent compte de l'ensemble de la conduite et non des manquements ou même des fautes accidentelles, quelque graves qu'elles puissent être. Ils s'appliqueront à mettre dans les notes toute remarque, toute expression capable d'encourager l'enfant, de le stimuler à se mieux surveiller, à s'améliorer.

Il arrive que des professeurs soient demandés pour surveiller les élèves aux salles, à l'infirmerie, à l'étude, aux dortoirs. Ils voudront sans doute s'occuper de cet office en toute conscience, se souvenant qu'ils sont responsables du mal qu'ils auraient pu empêcher par plus de vigilance. Aux promenades qu'ils pourraient présider, ils

ne permettront rien que les surveillants ordinaires ne peuvent pas permettre.

Les professeurs peuvent prendre part aux récréations des élèves dans les cours du Séminaire, aux salles, à la maison de campagne. C'est un excellent moyen de connaître mieux les élèves de leur classe et un peu aussi tous les élèves de la maison. On peut profiter de ces rencontres pour donner à tel ou tel enfant des conseils très utiles de conduite ou de travail qu'ils n'ont pas l'occasion de leur donner ailleurs. Dans ces circonstances les enfants apprendront aussi des maîtres à avoir toujours un extérieur soigné, à parler correctement, à savoir alimenter leurs entretiens journaliers de choses qu'ils étudient, à égayer honnêtement leurs conversations et leurs jeux.

Les pensionnaires invitent les professeurs, certains jours, à des séances ou soirées intimes qui se donnent aux salles. Ils voudront bien leur faire le plaisir d'assister à ces petites réunions familiales. Les enfants aiment beaucoup à les y voir. Tout naturellement les professeurs montreront là à ces enfants à se tenir convenablement en société, à écouter en silence la musique, les discours, les pièces qu'on y joue, à apprécier et à applaudir ce qui est beau.

Les visites des élèves aux chambres des prêtres sont nécessaires dans bien des cas, souvent aussi elles sont utiles. Mais il faut veiller à ce qu'elles ne deviennent un danger ou une perte de temps ni pour les élèves ni pour les maîtres. Qu'elles ne soient donc autorisées que pour des raisons sérieuses, qu'elles ne soient en général ni trop longues, ni trop fréquentes. Au départ de l'enfant, on lui remettra pour les surveillants un billet indiquant à quelle heure il est arrivé et à quelle heure il part. On évitera ainsi dans les allées et venues tout retard dangereux. On aura

soin que les élèves retournent ponctuellement aux salles pour les heures de classe, d'étude ou de dortoir

IV. Rapports particuliers des Professeurs avec les élèves de leur classe.

En classe.

Tous les efforts des maîtres doivent tendre à bien faire travailler les élèves. On ne les instruit pas, on ne les moralise pas autrement. On veillera donc avec tout le soin possible à ce que le travail de la classe soit fait et bien fait.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

L'instruction religieuse des enfants sera le souci constant des professeurs. Que les élèves possèdent parfaitement leur manuel et toutes les explications que le maître donne en classe. Il est bon que ces explications soient prises en notes, pendant que le professeur parle. On ne souffrira pas de négligence en cette matière de la part des élèves. On fera en sorte de s'assurer souvent par des interrogations et des compositions que les enfants étudient leur catéchisme au jour le jour.

Il faut profiter de toutes les occasions qui se présentent d'instruire les élèves au point de vue religieux, de les former à l'esprit chrétien. Cette pensée doit dominer tout l'enseignement. On peut d'ailleurs faire servir à cette fin tous les auteurs qu'on explique en classe, les auteurs païens comme les auteurs chrétiens ; la morale et la religion païennes servent à faire briller d'un plus vif éclat la morale et la religion chrétienne.

LES DEVOIRS.

Les devoirs faits soit à l'étude soit en classe seront l'objet de toute l'attention du professeur.

On verra à ce que les copies soient toutes très soignées au point de vue de la caliigraphie, de la netteté de la pensée, et de la correction de la langue.

On exigera absolument à chaque classe le travail demandé pour cette classe. Si l'on se montre facile, le travail traine au détriment de la classe suivante ou ne se fait pas du tout.

Si les élèves doivent donner une traduction écrite des auteurs expliqués en classe, il faut examiner assez les copies pour voir jusqu'à quel point les élèves soignent l'explication des auteurs. On se rappellera que cet exercice est le travail peut être le plus important de la classe.

LES LEÇONS.

La mémoire est une faculté précieuse durant toute la vie et c'est la première qui paraît chez l'enfant. Il faut donc la cultiver soigneusement, si l'on ne veut pas la laisser s'affaiblir.

L'idéal serait de pouvoir se rendre compte qu'à chaque classe tous les élèves savent la leçon donnée. Cela n'étant possible que de temps en temps, quand on fait écrire la leçon à toute la classe, le maître exigera de ceux qui recitent que la leçon soit parfaitement sue, très bien récitée, et la fera réciter à autant d'élèves que possible. Certains élèves doivent être questionnés à chaque classe.

La leçon du lendemain doit être expliquée pour que les élèves en comprennent tous les termes. N'empêche pas qu'après la récitation on ne doive questionner beaucoup sur les explications données la veille.

La longueur des leçons et des devoirs doit être proportionnée à la capacité moyenne des élèves : il ne faut pas penser qu'aux premiers ni aux derniers de la classe.

La récitation des leçons n'est pas le travail principal de la classe ; il ne faut lui donner qu'un temps relativement court.

TENUE DE LA CLASSE ET DISCIPLINE.

Le professeur doit veiller à la bonne tenue de sa classe au point de vue matériel. Il verra à ce que les tables ne soient pas souillées d'encre, les murs salis, le parquet jonché de papiers déchirés ou couvert de crachas. Que les meubles y soient en ordre. Il aura soin d'avertir qui de droit, si la pièce n'est pas suffisamment balayée, époussetée, ventilée.

Le maître exigera de ses élèves une tenue extérieure convenable, la propreté de leur personne et de leurs vêtements. Etre débraillé et malpropre est un manque de respect pour soi-même et pour les autres.

On ne souffrira pas que les élèves soient toujours accoudés sur les tables, se mettent les mains dans les cheveux ou la figure ; autant que possible ils se tiendront droits, qu'ils soient assis à écrire, à genoux pour les prières ou debout pour réciter les leçons.

Que les élèves lisent, parlent et répondent toujours à voix suffisamment haute, distinctement, correctement.

L'attention, le silence [illegible] discipline exacte et sévère doivent régner [illegible] la classe ; pas de bavardage, de chuchotement, de ricanement, ni d'occupation à autre chose qu'à ce qui se fait actuellement.

Il est très pénible pour les enfants de tenir la même attitude et de prêter attention durant des

heures consécutives. Le maître s'ingéniera à leur donner un peu de répit. Il saura sourire et se dérider quelquefois. Il peut reposer les élèves en racontant une anecdote, une histoire, en faisant une plaisanterie innocente, une courte lecture. Changer l'ordre habituel des travaux qu'on fait en classe suffit parfois pour relever l'attention. On variera la forme des classes en interrogeant les élèves, en posant des problêmes, en faisant des objections.

Le professeur fera attention à ne pas fatiguer les élèves en parlant habituellement trop fort.

En général on ne donne pas de *Deo gratias* : que si on en donnait par hasard, ils ne dureront pas plus de cinq minutes. Ils ne se donneront jamais dans la première heure de classe. Les élèves y parleront à mi-voix, ne changeront pas de place et n'iront pas à la table du maître qui a alors à exercer une surveillance extrême.

Il faut se montrer très difficile pour les sorties durant les classes. Il est tant de classes d'où il ne sort à peu près jamais d'élèves.

Quand un élève est demandé durant la classe, on lui permet de sortir, si c'est le portier ou un prêtre qui le demande. Les autres personnes ne voient pas les élèves durant les classes sans une autorisation écrite de M. le Directeur.

Pendant les classes on n'envoie pas de pensionnaires à l'étude, ni d'externes chez eux chercher des cahiers ou des devoirs oubliés : mais on exigera strictement que l'élève ait à la classe suivante ce qui lui manquait. Si ces oublies se répètent trop souvent, on s'assurera auprès des surveillants ou des parents que le travail se fait régulièrement.

On doit voir à ce qu'aucun pensionnaire ne soit dans le corridor durant les classes. Si un élève est envoyé chez M. le Directeur, il doit revenir aussitôt, qu'il le voie ou non. Durant

la classe, il n'y a pas d'autre place dans la maison pour les élèves que la classe même. On n'envoie pas d'élève chez M. le Directeur sans lui donner un billet indiquant pourquoi on l'envoie. Le mieux est d'attendre après la classe pour conduire soi-même l'enfant chez M. le Directeur. Si l'on a pu prévoir qu'on enverrait un élève chez M. le Directeur durant la classe, il vaut mieux en prévenir M. le Directeur avant la classe.

Le professeur principal de la classe s'entendra avec les autres professeurs pour tenir un compte très exact des absences de la classe. On ne recevra jamais un externe qui a été absent sans qu'il présente un billet signé de M. le Directeur. Qu'on ne tarde pas à avertir M. le Directeur de l'absence des élèves, surtout de l'absence de certains externes qui trompent souvent parents et maîtres.

Les différents professeurs d'une classe s'entendent pour assigner aux élèves des places qu'ils gardent toute l'année.

Il peut arriver que des élèves scandalisent leurs petits condisciples en classe par des paroles et même par des actes. Cette triste possibilité impose au maître le strict devoir d'une surveillance constante au point de vue de la morale.

Il faut être ponctuel à sortir de la classe au son de la cloche : à cet effet on recueillera d'avance les devoirs, s'il y a lieu. On ne doit jamais sortir trop tôt. Les maîtres de salle ne peuvent recevoir les élèves qu'à l'heure fixée pour la fin des classes.

C'est au professeur principal de la classe de recueillir, au commencement de chaque trimestre, les billets de Procure et de s'assurer que tous les externes paient la contribution exigée. A lui aussi de faire parvenir à M. le Directeur et au Préfet des Etudes, aux dates déterminées par eux, tous les renseignements nécessaires pour la direction particulière des classes et la direction

générale de la maison : listes des prix, livrets des externes, notes mensuelles ou trimestrielles, adresses des élèves, etc.

Hors de classe.

DISCIPLINE.

Le professeur doit prendre ses élèves au parloir et les conduire en classe en silence, doucement, afin que la surveillance soit plus facile et les reconduire de même doucement et en silence jusque chez le concierge. Il verra à ce qu'ils sortent tout de suite. Il veille également à ce qu'aucun élève ne se rende en classe avant les autres et que pas un ne reste en classe après les autres, sauf le cas où il a besoin de voir un élève en particulier après la classe. Il laisse alors cet élève en classe et y revient après avoir été conduire les externes à la porte. Quand les classes ne sortent qu'à 11 ¼ heures, le maître veillera bien à ce qu'il ne reste pas d'élèves externes dans les corridors ou dans l'entrée. On les fera sortir tous avant de s'éloigner.

Dans ces allées et venues, les élèves marchent en rang de chaque côté des corridors ou des escaliers, afin que le centre reste libre à la circulation.

Pour que les classes circulent en bon ordre, il est nécessaire que le professeur nomme comme chefs de file des élèves sérieux, capables de guider la marche.

Une classe doit s'arrêter pour laisser passer une autre classe qui a commencé à défiler avant elle.

Les professeurs ne doivent pas parler à haute voix près des parloirs et dans tous les endroits du Séminaire où les élèves sont en silence.

Les professeurs seront très ponctuels à appeler leur classe à 8 heures et à 2 heures précises, et dans l'ordre indiqué par M. le Directeur.

V. Des punitions.

Les punitions sont une triste nécessité à laquelle on ne peut se soustraire. On y évitera tout excès de sévérité comme aussi cet excès de bonté qui permet tout, laisse tout passer.

Il faut ménager les justes susceptibilités des élèves. On les avertira de leurs fautes d'abord en particulier, puis, s'il y a lieu, devant toute la classe. Ces moyens ne réussissant pas, on imposera des punitions. Enfin quand l'élève se montrera obstinément dissipé, paresseux ou impoli, il faut avertir le Directeur, afin qu'il avertisse les parents.

Quand la punition est inévitable, elle doit être juste, proportionnée à la faute et pouvoir paraître telle aux enfants et aux parents.

On doit punir sévèrement les fautes où il y a eu délibération ou malice ; mais légèrement celles qui proviennent de l'irréflexion ou de l'étourderie, même si elles sont fréquentes.

Il pourrait y avoir injustice à punir une faute dont on n'est pas absolument certain, et on perdrait ainsi l'estime et la confiance des élèves. Il vaut mieux ne pas punir que frapper au hasard.

Si l'on prévoit qu'une punition sera inutile ou, peut être, nuisible à l'enfant, on ne la donnera pas. On se contentera de renvoyer le cas au Directeur.

Si l'élève qu'on veut punir s'irrite et dit ou fait quelque chose dont il se repentira plus tard, l'on doit se garder de l'irriter davantage en aggravant la punition, en lui faisant des reproches ou des menaces. Ce n'est pas quand un enfant est de mauvaise humeur, que l'on peut lui donner un avis profitable ; il faut prendre en pitié sa faiblesse plutôt que de l'exposer à se rendre plus coupable encore.

Un maître ne doit jamais imposer une punition à *tous les élèves* ou à un grand nombre d'élèves d'une classe, sans consulter auparavant M. le Directeur. Il convient même que, dans ces cas exceptionnels, ce soit M. le Directeur lui-même qui inflige la punition, afin d'y ajouter le poids de son autorité.

Les élèves doivent être repris avec *douceur* et *charité* ; il faut qu'ils comprennent, à la manière d'agir du maître, que c'est par devoir qu'il les reprend et non par esprit de domination ; que c'est pour leur propre bien, et non pour faire acte d'autorité.

Une punition peut et doit même se différer. Punir sur le champ n'est presque jamais bon. Savoir attendre est souvent une grande force pour soi et un grand bien pour l'élève. Mais avertir, reprendre au besoin, est toujours utile. Infliger rarement des punitions qui abattent, jamais celles qui flétrissent.

On ne doit pas menacer un élève d'une punition qu'on n'est pas autorisé à lui imposer.

Quand on renvoie un élève à M. le Directeur ou à M. le Préfet des Etudes, il ne faut pas toujours s'attendre qu'il le punira sévèrement ou le chassera de la maison : ce renvoi chez M. le Directeur ou M. le Préfet est déjà une punition grave. On doit être décidé d'avance d'en passer par la décision de l'autorité. Il serait déplacé de mettre M. le Directeur dans l'alternative de se prononcer sur le départ de l'enfant ou du professeur.

Il est défendu de frapper les élèves.

La retenue peut être donnée comme punition. Elle ne doit jamais durer plus de trois heures. Il ne faut pas en abuser et détruire par là même son effet. Pour des fautes légères et renouvelées, après avertissements donnés, infli-

ger quelques minutes de retenue sera parfois suffisant.

Lorsqu'un pensum — qui ne doit jamais être excessif — n'a pas été fait en temps ou de la manière assignée, on peut le faire recommencer en tout ou en partie, mais on ne doit point le doubler : arrive un temps où ces duplications atteignent un chiffre exhorbitant et deviennent impossibles. On suppose que l'enfant n'a pas trop de temps pour faire son travail de classe.

On ne renvoie un élève de classe que dans les cas extrêmes, dans le cas d'une insolence grave ou lorsqu'il a provoqué une dissipation générale. En pareille circonstance, le Directeur déterminera lui-même les conditions de rentrée des élèves. Ces appels doivent être rares. Si habituellement on ne peut pas imposer à ses élèves respect et obéissance, c'est qu'on est au-dessous de son emploi.

Dans les punitions à infliger à un enfant, et dans sa direction générale, il faut tenir grand compte de son degré d'intelligence, de son tempérament, de son caractère et de son état de santé. Il y a des enfants nerveux, maladifs, qui souffrent plus que d'autres du travail continu, de la réclusion, de l'immobilité. Il faut être moins exigents pour eux que pour les autres.

VI. Rapports entre confrères

Les rapports des professeurs avec M. le Supérieur doivent être empreints de respect, de soumission, de confiance. Ils l'aident et lui rendent sa charge plus facile en acceptant volontiers et en remplissant bien l'office qui leur est assigné par les directeurs. C'est à M. le Supérieur qu'on demande les permissions dont on a besoin et c'est à lui qu'on s'adresse pour ce qui regarde les intérêts généraux de la maison.

L'amabilité des Professeurs pour leurs confrères doit être toute de charité. Ils éviteront tout procédé, toute parole capable de blesser ou même de contrister.

L'union, la bonne entente qui doit régner dans le Séminaire veut que de temps en temps tous les confrères se visitent indistinctement.

On se fera un plaisir de rendre à tous les services qu'ils demanderont, dans les choses de l'enseignement ou autres. L'intérêt général de la maison et celui des élèves autant que la charité veulent qu'on mette en commun, dans la mesure du possible, sa science et son industrie.

Il faut bien surveiller tout ce qu'on dit des confrères. Les plaintes, les plus légères médisances comme les rapports mal fondés ou inutiles peuvent rompre l'harmonie qui doit exister entre les membres d'une communauté. On s'en gardera soigneusement. Il vaut mieux faire connaître à M. le Supérieur les griefs qu'on croit avoir contre les confrères ; il connait tout le monde de la maison, il peut prévenir ou faire disparaître plus facilement les malentendus.

VII. Rapports avec le dehors

Dans tous les rapports avec les personnes de l'extérieur, on se gardera de critiquer la direction de la maison, d'apprécier défavorablement les confrères, de faire connaître les choses intimes des élèves soit du Grand, soit du Petit Séminaire. On considérera même comme un devoir personnel de défendre en tout l'honneur et la réputation de la maison à tous les points de vue.

Quand il y a à correspondre avec les parents à propos des élèves, c'est à M. le Directeur du Petit Séminaire à le faire.

Qui vivit regulæ vivit Deo

ORDRE DES MATIÈRES

		Pages
I	Discipline générale de la maison....	3
II.	Devoirs personnels des Professeurs..	4
III.	Rapports généraux des professeurs avec les élèves.....	5
IV.	Rapports particuliers des professeurs avec les élèves de leur classe.....	9
	1° EN CLASSE.....	9
	Instruction religieuse.	
	Leçons.	
	Devoirs.	
	Tenue de la classe et discipline.	
	2° HORS DE CLASSE.....	14
	DISCIPLINE	
V.	Des punitions.....	15
VI.	Rapports entre confréres.....	17
VII.	Rapports avec le dehors.....	18